

2019-3875

2019-08-09

20 Mule Team

Borax Technique

Qualité Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Le produit n'est pas destiné à la consommation, ni la fabrication des drogues.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

Borax ($\text{Na}_2\text{B}_4\text{O}_7 \cdot 10\text{H}_2\text{O}$)..... 100,0%

[Équivalent à une teneur en anhydride borique (B_2O_3) de 36,50%]

N° D'ENREGISTREMENT 18607 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: 25 kg ou 45,4 kg

U.S. Borax Inc.

200 E. Randolph St., Suite 7100

Chicago, IL, USA 60601

1-773-270-6500

Numéro de téléphone d'urgence

É.U. & Canada sans frais (24 hr)

(1) 866 928 0789

Numéro avec frais (24 hr)

(1) 215 207 0061

Fabricant sous le système de gestion conforme
aux normes ISO 9001 et ISO 14001

2019-3875
2019-08-09

MODE D'EMPLOI: Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les fabricants sont responsables de leur propre homologation.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE: EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR

ACCÈS. Produit nocif en cas d'ingestion. Ne pas en respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après toute manipulation ainsi qu'avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou pour les animaux ni aucun plan d'eau. Le renversement ou l'application imprudente de ce produit sur une terre agricole ou sur des plantes, y compris des arbres ou arbustes, peut causer la mort de ces plantes ou un retard important de leur croissance.

PREMIERS SOINS:

SOINS D'URGENCE:

En cas d'urgence, appeler la ligne d'assistance médicale d'urgence de US Borax Inc., accessible 24 h sur 24, au numéro (1) 866 928-0789. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Avis au médecin: Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. **NE PAS** décharger d'effluent contenant ce produit dans des réseaux d'égouts, des lacs, des ruisseaux, des étangs, des estuaires, des océans, ou d'autres eaux.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture pour les humains ou pour les animaux.

2019-3875

2019-08-09

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs superflus et leurs contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir d'autres détails et des renseignements au sujet du nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.